



Exchange Regulation

**COMMUNIQUÉ N° 6/2010  
DU 16 JUILLET 2010**

***Révision des participants de SIX Swiss Exchange / Scoach Suisse pour l'année civile 2010***

**I. MISE EN LIGNE SUR INTERNET DES DOCUMENTS**

Le 1<sup>er</sup> juillet 2010, les documents actualisés concernant la révision des participants pour l'année civile 2010 ont été publiés sur le site Internet de SIX Exchange Regulation. La révision des participants conserve en principe un cadre juridique qui a fait ses preuves. Toutefois, son contenu a été adapté au Règlement relatif au négoce entré en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2010 ainsi qu'aux nouvelles Directives de SIX Swiss Exchange. Pour ce qui concerne Scoach Suisse, le programme de révision peut encore subir des modifications mineures étant donné que le cadre réglementaire de Scoach Suisse est en train d'être adapté à celui de SIX Swiss Exchange.

**II. RAPPORT DE RÉVISION 2010**

Le rapport de révision pour l'année civile 2010 doit être transmis à SIX Exchange Regulation, Enforcement & Compliance, d'ici le **31 mars 2011** au plus tard.

L'ensemble des documents relatifs à la révision des participants sont disponibles sur Internet à l'adresse [http://www.six-exchange-regulation.com/obligations/participants/audit\\_fr.html](http://www.six-exchange-regulation.com/obligations/participants/audit_fr.html).

**SIX Exchange Regulation**

SIX Exchange Regulation s'acquitte des tâches qui lui ont été assignées par le droit fédéral, met en oeuvre les règles édictées par le Regulatory Board et en surveille l'application. Il prononce des sanctions dans la mesure où les règlements lui en attribuent la compétence et dépose des demandes de sanction auprès de la Commission des sanctions de SIX Swiss Exchange.

SIX Exchange Regulation est placé sous l'autorité directe du président du conseil d'administration de SIX Group ce qui garantit l'indépendance de SIX Exchange Regulation vis-à-vis des affaires opérationnelles de SIX Swiss Exchange. SIX Exchange Regulation se compose de deux services, Listing & Enforcement, qui est responsable de la réglementation des émetteurs, et Surveillance & Enforcement, qui est chargé de la surveillance du négoce.

Les Communiqués de SIX Exchange Regulation sont disponibles sur internet en français, allemand et anglais:

[http://www.six-exchange-regulation.com/publications/communiques/six\\_exchange\\_regulation\\_fr.html](http://www.six-exchange-regulation.com/publications/communiques/six_exchange_regulation_fr.html)

[http://www.six-exchange-regulation.com/publications/communiques/six\\_exchange\\_regulation\\_de.html](http://www.six-exchange-regulation.com/publications/communiques/six_exchange_regulation_de.html)

[http://www.six-exchange-regulation.com/publications/communiques/six\\_exchange\\_regulation\\_en.html](http://www.six-exchange-regulation.com/publications/communiques/six_exchange_regulation_en.html)